URIOPSS Auvergne Limousin

ATTENTION !

ASSOCIATIONS SOUS TENSION

RENTRÉE SOCIALE DES ASSOCIATIONS 2011-2012

Marc Pillon

Conseiller technique
Uriopss Rhône-Alpes

Panorama de la situation économique et impact sur le budget des associations

Réformes de la tarification en cours, évolutions réglementaires : mode d'emploi

Première partie

Conjoncture économique et emploi

Conjoncture économique

3 ans après son déclenchement la crise économique n'est toujours pas résorbée

Réalisés : PIB 2008 = +0,1 %

PIB 2009 = - 2,6 % (record)

PIB 2010 = +1,4 %

Prévisions : PIB 2011 = +1,75 % (gouvernement)

PIB 2012 = +1,7 % ou - (+1,75 % gouvernement)

L’économie prise au piège de la dette

D’une crise bancaire, elle est devenue une crise des finances publiques mises à contribution pour stimuler l’activité

Le rebond économique du début d’année s’est vite essoufflé. La croissance ne repart pas, l’emploi n’augmente que trop peu, le chômage stagne à des niveaux élevés, la situation des finances publiques est durablement dégradée et de nombreux états peinent à se refinancer

Les solutions sont de deux types : restructuration de la dette (rééchelonnement, défaut partiel …) et politique d’austérité budgétaire

Déficits publics (État, collectivités territoriales, SS)

Déficit 2009 = 142 Md € (7,5 % du PIB)

Déficit 2010 = 136 Md€ (7,1 % du PIB)

Prévisions Déficit 2011 = 5,7 % du PIB

Déficit 2012 = 4,5 % du PIB

Déficit 2013 = 3 % du PIB

Pour tenir ces prévisions, 3 éléments (mai 2010) :

- Maîtrise très forte des dépenses publiques
- Une économie sur les niches fiscales et sociales
- Une croissance économique plus soutenue

Début des années 2000 dette publique = 57 % du PIB

2010 = 83,7 % du PIB (1 591 Md€ pour 1 933 Md€ de PIB) ± 170 % des recettes publiques

Prévisions : 2011 = 85,4 % du PIB

2012 = 86,9 % du PIB

À fin mars 2011 la dette est de 1 646 Md€

Cette dette est détenue à 65 % par des non-résidents

Intérêts de la dette : 45 Md€ en 2011

> 50 Md€ en 2012 (1er budget de l'État)

Le marché de l'emploi

L'emploi tourne au ralenti

Des destructions massives d'emploi en 2009 :
- 332 000 emplois nets pour le secteur marchand

La modeste reprise de l'activité en 2010 et 2011 a permis de retrouver le niveau d'emploi de fin 2008

La tendance est au ralentissement de la création sur le secteur non marchand

L'emploi global a progressé de 0,7% en 2010

Une augmentation accrue de la flexibilité (chômage partiel, intérim, temps partiel) :76,5% de CDI fin 2010

Chômage

Des créations d'emplois largement insuffisantes pour enclencher une décrue importante du chômage

Le taux de chômage se maintient au dessus de 9 % de la population active depuis 3 ans : 9,1 % (Métropole) au 2ème trimestre 2011, soit 2,756 M personnes fin juillet 2011

1,371 M exerçaient une activité réduite fin juillet 2011

Ce sous-emploi tend à devenir durable et risque d'être conforté, voire accentué, par les politiques de rigueur budgétaire

Les comptes de l'assurance chômage

La crise a affecté de façon durable la situation financière de l'assurance chômage

En 2010, le déficit a été de 3,25 Md€ (pour 30,2 Md€ de recettes)

Pour 2011, une légère amélioration avec un déficit de 2 Md€ et la dette cumulée serait de 10,6 Md€

Pour 2012, avec une croissance de 1,7 %, l'assurance chômage retrouverait un excédent de 0,2 Md€

Deuxième partie

Les comptes de la Sécurité Sociale

Le régime général de Sécurité sociale

Le régime général de SS, au cœur du système de protection sociale français, verse 45% des prestations sur un total de 600 Md€

L'impact de la crise a été majeur avec un déficit cumulé sur 3 ans (2009-2011) de 75 Md€

Le déficit a atteint un niveau historique en 2010 de 28 Md€. Si les recettes ont progressé de 2,3 % les dépenses ont augmenté plus vite à 3,3 %

Toutes les branches ont été déficitaires en 2010

En milliards d'euros (Md€)	2007	2008	2009	2010	2011 (P)
Maladie	-4.6	-4.4	-10.6	-11.6	-10.3
Accidents du travail	-0.5	0.2	-0.7	-0.7	0
Vieillesse	-4.6	-5.6	-7.2	-8.9	-6.4
Famille	0.2	-0.3	-1.8	-2.7	-2.8
Total régime général (RG)	-9.5	-10.2	-20.3	-23.9	-19.5
Fonds de solidarité vieillesse (FSV)	0.2	0.8	-3.2	-4.1	-4.1
Vieillesse y compris FSV	-4.8	-4.8	-10.4	-13	-10.5
Total RG + FSV	-9.3	-9.4	-23.5	-28	-23.6

Source : Les comptes de la Sécurité sociale – Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2011, p. 10

Pour 2011, la situation s'améliore légèrement pour revenir au niveau de 2009 (-23,5 Md€)

Les recettes progressent de 5% du fait de la reprise de l'activité économique, de l'annualisation de l'allègement Fillon (2 Md€), des mesures de la réforme des retraites (3 Md€)

Les dépenses suivent un rythme de 3,4 %

La succession des déficits a accru le montant de la dette sociale : la CADES devrait amortir 143 Md€ d'ici 2025 après en avoir amorti 59 Md€ depuis 1996

Pour la première fois depuis sa création en 1997, l'ONDAM aura été respecté en 2010, une économie globale de 0,4 Md€ ayant été réalisée

En septembre 2010, le gouvernement avait gelé 400 M€ sur le secteur hospitalier et 100 M€ sur le secteur des PA qui avait pourtant strictement respecté son objectif

Pour 2011, l'ONDAM n'a progressé que de 2,9 % et 530 M€ ont de nouveau été mis en réserve dont une nouvelle fois 100 M€ sur le secteur médico-social : alors qu'il représente 10 % des dépenses, il contribue à 20 % du alors qu'il ne dérape pas

Intervention de l'UNIOPSS sur un gel plus équitable et la fongibilité asymétrique des crédits posée par HPST

L'ONDAM 2012 a été voté à +2,8 %, soit 2,2 Md€ d'économie à trouver / hausse tendancielle des dépenses

CNSA

Les réserves financières s'épuisent

La CNSA gère les moyens pour la PEC de la perte d'autonomie et une partie des dépenses de soins pour les PA et les PH

Déficit de 474 M€ en 2009, de 292 M€ en 2010 et une prévision de déficit de 197 M€ en 2011

Il ne devrait plus rester à fin 2011 que 51 M€ de réserves cumulées

Troisième partie

Prix, salaires et pouvoir d'achat

Actualités conventionnelles

Les prix, tendances et prévisions

La relance de l'activité économique s'est accompagnée d'une évolution plus rapide des prix

Après une stagnation en 2009 (+0,1%), ils augmentent de 1,7% en 2010 et accéléreraient à +2,2 % en 2011

Regroupement (pondération)	2008*	2009*	2010	2011 (P)
Alimentation (16.1%)	4.9	0.4	0.8	1.9
Tabac (1.9%)	3.9	1.4	5.8	4.7
Produits manufacturés (30.5%)	0.3	0	-0.1	0.1
Énergie (8.1%)	10.8	-12	10	12.3
Dont produits pétroliers (4.9%	14.8	-19.1	14.4	15.9
Services (43.3%)	2.4	2.3	1.4	1.8
Dont loyers-eau (7.4%)	2.5	2.8	1.8	1.8
Dont santé (5.3%)	1.4	0.8	0.6	1.2
Dont transports et communication (5.3%)	1.6	1.7	-0.3	0.2
Dont autres services (25.2%)	2.7	2.5	1.8	2.2
Ensemble	2.8	0.1	1.5	2.2
Insee, note de conjoncture, juin 2011 et juin 2010*				

Prévisions 2012 : un consensus autour de 1,6%

Année	Gouvernement	Insee	Crédit agricole	Natixis	Société générale
2011	1.8	2.2	2.1	2.2	2
2012	1.75	Nd	1.6	1.7	1.5

Salaires et pouvoir d'achat, tendances et prévisions

Secteur marchand : léger gain de pouvoir d'achat

La reprise de 2010 s'est traduite par le retour des hausses de salaires , modérée cependant par le retour de l'inflation : les gains de pouvoir d'achat restent faibles

Fonction publique : Baisse du pouvoir d'achat

Le gel du point d'indice pour 2011 (annulation de la hausse prévue de 0,5%) conduit à une baisse du pouvoir d'achat moyen des fonctionnaires de 0,9%

Évolution du salaire moyen par tête

Variation en %	SMPT : marchand	SMPT : administration publique	Indice des prix à la consommation	Pouvoir d'achat du SMPT marchand	Pouvoir d'achat du SMPT administration publique
2007	3	2.5	1.5	1.5	1
2008	2.8	2.2	2.8	0	-0.6
2009	1.2	2.4	-0.6	1.9	3.1
2010	2.1	1.5	1.2	0.9	0.3
2011 (P)	2.9	1.3	2.3	0.6	-0.9
Source : Insee note de joncture, juin 2011					

SMIC et minimum garanti

SMIC

Début janvier 2011, le Smic horaire brut est passé à 9 €, en hausse de 1,6%

Prévision SMIC au 1er janvier 2012 : 9,19€ (+2,1%)

Minimum garanti

Depuis le 1er janvier 2011 le minimum garanti est de 3,36 €, en hausse de 1,5%

Prévision minimum garanti au 1er janvier 2012 : 3,43 € (+2,1%)

Actualité conventionnelle

CCN 51

- VP prévisionnelle 2012 : 4,403 € (+ 0%)
- Dénonciation partielle

CCN 66/ CHRS

- VP prévisionnelle 2012 : SYNEAS 3,74 € (+ 0%)
- État des négociations

BAD

- VP prévisionnelle 2012
- Évolution du texte unique

Quatrième partie

Intervention sociale des pouvoirs publics

L’aide sociale des départements

La forte progression des dépenses nettes d’action sociale des départements s’est poursuivie en 2010 (+5,8%) en légère décélération par rapport à 2009 (+6,3%) alors que les recettes augmentent par les droits de mutation

En parallèle des mesures d’économie ont été réalisées sur les domaines de l’insertion et de la prévention, ce qui ne cesse d’inquiéter l’ODAS et l’UNIOPSS

L’État a maintenu le gel de ses concours aux collectivités locales et l’adoption de mesures restrictives en matière d’exonération de charges sociales dans l’aide à domicile est venu transférer des charges vers les départements

Les départements ont interpellé en 2011 le Conseil constitutionnel sur le financement des allocations de solidarité (APA, PCH, RMI, RSA) et ont été déboutés

Le taux de couverture des dépenses d’insertion (RSA) passe de 92,2% en 2004 à 84,7% en 2010

Les concours de la CNSA ne cessent de diminuer

- En 2011, les dépenses d'allocation handicap devraient encore croître et le taux de participation de la CNSA diminuer (passage de 46% à 37% PCH)
- Pour l'APA (1,1 M de personnes et 5,5 Md€), le concours versé par l'État puis la CNSA passe de 41,3 % en 2003 à 29,5 % en 2010

En 2011 un fonds de péréquation des droits de mutation (450 M€, soit 6%) serait mis en place

L’intervention sociale de l’État

Une situation financière dégradée

Déficit 2009 : 117,6 Md€

Déficit 2010 : 148,8 Md€ sur un budget de 400 Md€

Pour 2011, déficit de 92 Md€ grâce à une amélioration des rentrées fiscales (rebond d’activité, économie sur niches) et une maîtrise accrue des dépenses

A l’exception de la charge de la dette et des pensions de retraite, les dépenses de l’État ne doivent pas progresser en euros sur la période 2011-2013 (norme du zéro valeur), les dépenses de fonctionnement et d’intervention de l’État devant diminuer de 5% en 2011 et de 2,5% sur 2012 et 2013

Toute dépense supplémentaire doit être financée par redéploiement ce qui n’est pas sans conséquence pour les associations de solidarité

Cinquième partie

Les évolutions relatives à la tarification

Rappel des orientations budgétaires 2011

Orientation nationale aux ARS : circulaire du 29 avril 2011 (campagne budgétaire) et circulaire du 22 mars 2011 (gestion des enveloppes)

Taux d'évolution de la masse salariale ESMS 1%

Taux d'évolution des prix arrêté à 0%

→ progression des dotations régionales limitatives de 0,89% pour le secteur PA et 0,75% pour le secteur PH

Les enveloppes régionales affectées aux ARS se déclinent en

- Autorisation d'Engagement = enveloppes anticipées relatives aux créations de places nouvelles (pour appels à projet)
- Crédit de Paiement = crédits nécessaires au fonctionnement des places installées ou à installer de l'exercice

- Les résultats excédentaires ou déficitaires des établissements et services figurent dans le périmètre de l'enveloppe régionale limitative
- Les CNR ne pourront résulter à terme que du traitement des résultats excédentaires et ne peuvent en aucun cas financer des mesures pérennes
- Les modalités de calcul des journées pour les ESMS en PJ sont rappelées

Modalités de tarification et réformes en cours

EHPAD

Modalités de tarification inchangées pour 2011

- convergence tarifaire,
- pause de la promotion du tarif global,
- expérimentation de réintégration des médicaments dans la dotation soins prolongée de 2 ans soit jusque 01/01/2013

Réforme de la tarification des EHPAD

Principe d'une tarification à la ressource et répartie sur les 3 fonctions : soins, hébergement et dépendance

La réforme est en stand by depuis plus d'1 an alors que des tarifs plafonds sont parus.
Reportée à la suite du débat sur la dépendance

Annonce de Roselyne BACHELOT – 2 septembre 2011 :

- augmentation de l'ONDAM pour le médico-social à hauteur de 3,8 %
- 400 M€ supplémentaires seraient disponibles pour le secteur

Annonce du 13 septembre :

- Un PAI pour les EHPAD de 50 M€
- L'enveloppe PA augmente de 4,2%
- 140 M€ pour le personnel médical
- Gel de la baisse des tarifs pour ceux qui sont au-delà des plafonds, le temps de mieux évaluer les coûts

Décret du 2 septembre 2011

Pour les établissements renouvelant la convention pluriannuelle et ceux dont la valeur du GMP est égale ou supérieure à 800 points, augmentation du temps de présence des médecins coordonnateurs

Capacité autorisée (en places)	Temps de présence min. depuis le 05/09/2011	Temps de présence avant le 05/09/2011
< à 44	**0,25 ETP**	**0,20 ETP**
< 45 59 >	**0,40 ETP**	**0,30 ETP**
< 60 99 >	**0,50 ETP**	**0,40 ETP**
< 100 199 >	**0,60 ETP**	**0,50 ETP**
= ou > 200	**0,80 ETP**	**0,50 ETP**

ACT, LHSS, CT, CSAPA, CAARUD, LAM

- Taux d'actualisation des crédits de 0,75 %, à partir du 1er janvier 2011
- Financement de 102€/jour/nuit LHSS (créations)
- 186€/lit/jour LAM (45 lits expérimentaux)

ESAT

- Hypothèse de revalorisation des charges de personnel de + 0,6 % pour une masse salariale représentant 71% des charges du budget

→ Soit un taux d'évolution global de 0,426%

- Création 1 000 places, sur la base d'un coût moyen à la place de 11 900 € (12 840 € plafond)
- Les ESAT dont le tarif à la place 2010 est supérieur aux tarifs plafonds verront leur dotation diminuer de 1% dans la limite des tarifs plafonds

Un nouveau recours en cours de rédaction

Pour rappel l'Uniopss, l'APF, la FEGAPEI, la FEHAP et l'ADAPT ont déposé en 2009 et 2010, deux recours contre les tarifs plafonds

Pour les associations, ces arrêtés sont contraires aux principes fondateurs de la loi du 11/02/2005 (citoyenneté des personnes en situation de handicap), ainsi qu'aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002

Annonce le 7 juillet 2011 du lancement d'une ENC

Demande de gel au-delà du plafond le 09/09/2011

MAS et FAM

Frais de transport des personnes adultes handicapées accueillies pour la journée en FAM et MAS intégrés au budget mais plafonnés : une dotation spécifique pour les frais de transport en lieu et place du financement par la PCH

Point important : L'établissement doit pour cela transmettre au préalable son plan d'organisation des transports dont le contenu est précisé par le décret et qui doit faire l'objet d'un avis du conseil de la vie sociale

PJJ

La maîtrise des dépenses publiques de l'État impose une baisse des dépenses de fonctionnement de 10% sur 3 ans, dont 5% dès 2011. La mise en œuvre du plan d'économie sur les achats concerne le secteur public comme le secteur associatif.

Mise en place de la mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) reportée à 2012.

Aide à domicile

Loi de Finances pour 2011

- Suppression des « exonérations services à la personne » depuis le 01/01/ 2011
- Remplacée par dispositif Fillon

Cumul possible de l'exonération au titre de l'aide à domicile avec la réduction Fillon en fonction du partage de l'activité entre ses interventions auprès de personnes « fragiles » ou non

→ Loin de compenser la perte

ADF propose en 2011 la révision du système de tarification

Redéfinition du contenu de l'autorisation et orientation vers un concept de mandatement au sens de la directive service

Suppression de l'approche horaire au profit d'une dotation annuelle encadrée par un CPOM

Signature d'une convention entre l'ADF et le groupe des 16 le 21/09/2011

Volonté d'une préfiguration

Annonce de Roselyne Bachelot – 13 septembre 2011 :

Mise en place dans le budget 2012 d'un fonds de restructuration de 50M€ géré par la CNSA (préconisation de Bérengère Poletti)

SSIAD

Un système de tarification basé sur des scores «patients» et «structure»

Résultats de la simulation des nouvelles modalités d'allocation des ressources.

En appliquant le nouveau modèle sur 20 % du budget :

- 46 % des SSIAD seraient gagnant
- 32 % des SSIAD seraient perdants
- 22 % des SSIAD verraient leur dotation se maintenir au même niveau (+ ou - 5%)

Opposition du collectif à un tel dispositif

La DGCS maintient cependant son objectif d'engager la réforme au 1er janvier 2012 en appliquant le modèle sur 20 % de la dotation budgétaire des SSIAD

Protocole d'accord signé le 24 juin 2011 – avenant à la CCN organisant les rapports entre les infirmiers libéraux et l'UNCAM

Simulation sur un SSIAD de 100 places : une augmentation du poste infirmiers libéraux de 21 %

CHRS et AHI

- Référentiels des prestations (circ. du 16/07/2010)
- Finalisation de l'étude nationale de coûts (ENC) en cours

Les premiers résultats ont permis de consolider une analyse des coûts mais l'échantillon est insuffisant pour les exploiter de façon brute → nécessité de consolidation.

A suivre : phase intermédiaire préalable à la généralisation de l'ENC

CADA (Décret du 20 juillet 2011)

- Le taux d'encadrement, auparavant d'un ETP pour 10 personnes accueillies, doit désormais être compris entre 1 ETP pour 10 personnes et 1 ETP pour 15 personnes
- La proportion du personnel socio-éducatif intervenant en CADA doit représenter 50 % au moins de l'ensemble du personnel (contre 60 %)

Lieux de vie et d'accueil

En attente d'un décret depuis juillet 2009 (HPST)

- *Question écrite de M. Yves Daudigny*
- *« aucun obstacle ne s'oppose désormais à la publication d'un texte tarifaire sur les lieux de vie et d'accueil. Les services du ministère … ont donc repris les consultations avec les différents intervenants du secteur, avec comme objectif la publication de ce texte dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant la fin de l'année 2011. »*

Services mandataires à la protection des majeurs et services délégués aux prestations familiales

Pour les moyens reconduits, le taux d'évolution maximum des charges de personnel est de 1% et celui des charges afférentes aux groupes I et III est toujours de 0% !

Le calcul de la participation des majeurs change (art. R 471-5-1 et R 471-5-2) *À partir du 1er janvier 2012*

Base de calcul : montant annuel des ressources dont a bénéficié la personne protégée **l'avant dernière année civile** (auparavant l'année précédente)

Les montants de l'AAH et du SMIC à prendre en compte pour déterminer la participation du majeur au financement de la mesure seront ceux en vigueur au **1er janvier de l'avant-dernière année civile** (auparavant montant en vigueur l'année de perception des revenus)

Quelques éléments de construction budgétaire

Financement de l'évaluation externe

- Dans l'autorisation budgétaire au compte 617 « étude et recherche »
- Instruction M22 : possibilité d'imputer au compte 201 « frais d'établissement »

Facturation du dimanche dans les établissement pour enfants handicapés

Constat : certains établissements facturent cette journée du dimanche, d'autres n'y sont pas autorisés.

L'UNIOPSS a interpelé la DGCS

Des CPOM obligatoires pour certains gestionnaires

- ESMS sous la compétence exclusive du directeur général de l'ARS ou du préfet de région : leur financement fait l'objet d'un CPOM s'ils atteignent des seuils de taille et de produits de la tarification
- Remplacement de la convention tripartite par un CPOM pour les EHPAD
- Toujours en attente de l'arrêté sur les seuils.

→ Prévu d'ici le mois d'avril 2012 – (séance du sénat du 9 mars 2011)

ANAP : projet pilotage de la performance dans les ESMS

- En 2011 travaux se sont concentrés sur le tableau de bord partagé et les indicateurs
- Continuité du Projet « pilotage de la performance dans les ESMS »

<u>Les attentes</u>

- Un premier outil d'appui à la performance dans le secteur
- Les pouvoirs publics souhaitent rendre opposable un certain nombre d'indicateurs à l'issue des expérimentations
- Des acteurs de terrain associés à la création des outils, l'objectivation des prérequis et la définition des conditions d'implantation de nouvelles démarches managériales dans le secteur